



Ressource sol

Programme national de recherche PNR 68

Deuxième mise au concours



FONDS NATIONAL SUISSE
SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS
FONDO NAZIONALE SVIZZERO
SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION

Table des matières

Deuxième mise au concours du Programme national de recherche « Utilisation durable de la ressource sol » (PNR 68)	4
1. Objectif de la deuxième mise au concours	4
2. Axes de recherche principaux de la deuxième mise au concours pour des projets de recherche	5
2.1 Mise en valeur économique et sociale, mesure politique et cadre légal	5
2.2 Analyse théorique des écosystèmes du sol	5
3. Procédure de dépôt des requêtes	6
3.1 Critères de sélection	6
3.2 Calendrier de la deuxième mise au concours	8
3.3 Contacts	8

Fonds national suisse de la recherche scientifique

Wildhainweg 3
Case postale 8232
CH-3001 Berne

Tél. +41 (0)31 308 22 22

E-mail pnr68@snf.ch

www.fns.ch
www.pnr68.ch

© 11 mars 2014, Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

Deuxième mise au concours du Programme national de recherche « Utilisation durable de la ressource sol » (PNR 68)

Le PNR 68 a pour principal objectif de constituer une base pour la prise de décision politique qui tienne compte des fonctions aussi bien écologiques que socioéconomiques des sols et ouvre ainsi la voie à une utilisation durable de la ressource sol en Suisse. Ce projet vise à améliorer notre compréhension des processus se déroulant dans les sols, tant au niveau macroscopique que microscopique. Il doit également nous permettre de quantifier plus précisément leurs fonctions et de gérer la ressource sol de manière efficiente. En outre, nous serons à même de mieux comprendre comment les aspects économiques influent sur la perception des défis et des facteurs de stress présentés dans le plan d'exécution et trouver des solutions acceptables d'un point de vue social. Pour ce faire, le comité de direction met à disposition un montant de 1.2 à 1.4 moi CHF. Ainsi, 4 à 6 nouveaux projets pourront être vraisemblablement soutenus.

1. Objectif de la deuxième mise au concours

Suite à la première mise au concours, le Conseil national de la recherche a approuvé 19 projets sur la base des recommandations du comité de direction du PNR 68. Il s'est avéré que certains aspects de l'évaluation économique et sociale et de la gestion des sols n'étaient pas présentés suffisamment en détails dans les projets retenus.

La deuxième mise au concours prévoit donc des exigences accrues en matière de connaissances des options de gestion, des instruments de mise en œuvre ainsi que des approches socioéconomiques et légales. Par conséquent, les requêtes doivent être axées sur l'évaluation économique et sociale des fonctions du sol et des services (culturels, de soutien, de régulation et de mise à disposition des ressources) fournis par les écosystèmes du sol ainsi que sur l'intégration de ces services dans les processus décisionnels aussi bien privés que publics. Des outils et méthodes pratiques doivent être développés, lesquels favorisent la mise en valeur des fonctions du sol dans les prises de décision et abordent les questions de mise en œuvre en tenant compte des aspects légaux, socioéconomiques et culturels.

Par ailleurs, au titre de base pour les approches normatives dans le contexte économique et social, un deuxième axe de recherche doit être constitué par la compréhension fondamentale de l'écosystème du sol dans son ensemble, ses aspects physiques et socioculturels ainsi que leurs corrélations. Les projets s'articulant autour de cet axe peuvent adopter une approche allant de théorique-abstraite à numérique-haute-résolution et peuvent fonder leur réflexion aussi bien sur la sphère physique que socioculturelle, pour autant que les corrélations nécessaires entre ces deux sphères soient traitées en conséquence.

2. Axes de recherche principaux de la deuxième mise au concours pour des projets de recherche

Les axes de recherche principaux de la deuxième mise au concours s'articulent autour de (i) l'étude socioéconomique quantitative des fonctions du sol et de son utilisation durable et (ii) l'amélioration de la compréhension et de l'élaboration de théories relatives à la dynamique des écosystèmes du sol. Les recherches doivent accorder une priorité particulière aux questions suivantes.

2.1 Mise en valeur économique et sociale, mesure politique et cadre légal

Comment peut-on évaluer les différentes valeurs des fonctions du sol et des services fournis par les écosystèmes du sol selon des méthodes économiques et sociales ? Comment les changements des fonctions du sol et des services fournis par ce dernier peuvent-ils être mesurés et leur impact sociétal systématiquement quantifié ?

Quelles sont les lacunes et les contradictions dans les politiques actuelles de gestion du sol ? Quels instruments de mise en œuvre (p. ex. outils de régulation, instruments de marché tels que les paiements pour services environnementaux, taxes) peuvent être élaborés pour capturer la « vraie » valeur des sols, y compris les fonctions et services pertinents fournis par les sols ? Comment peut-on concevoir la politique d'utilisation du sol de manière à réduire l'expansion urbaine et/ou à garantir une utilisation du sol plus durable ?

La législation actuelle est-elle apte à préserver l'utilisation durable du sol ? Parmi les politiques d'utilisation du sol en Suisse, quelles règles sont à maintenir, lesquelles doivent être adaptées ? Quelles approches sur le plan légal sont nécessaires pour assurer une meilleure intégration des multiples fonctions du sol et des services fournis par ce dernier dans les procédures de planification et le cadre réglementaire existants ? Les approches présentées doivent évaluer la faisabilité politique et sociale de manière à favoriser l'émergence de politiques de changement qui garantissent la pérennité des sols en Suisse.

2.2 Analyse théorique des écosystèmes du sol

Quels concepts et méthodes sont adaptés ou peuvent être développés pour l'analyse qualitative de l'ensemble de l'écosystème du sol au regard de sa dynamique naturelle et forcée ? Les aspects étudiés peuvent aller de modèles décrivant des dynamiques microbiologiques dans les sols jusqu'à la valeur économique des sols et leurs interactions en passant par l'évaluation des structures favorisant la santé des sols à long terme et les services fournis par les écosystèmes des sols. Les facteurs déterminants peuvent être liés aux changements climatiques ou aux évolutions économiques et culturelles, intégrant la législation, les aspects sociaux entre pauvreté et richesse ainsi

que les changements politiques, et peuvent en particulier refléter la nature stochastique de ces processus.

Quels sont les indicateurs de la nature des dynamiques respectives en mutation et dans quelle mesure peuvent-ils être tirés de données historiques ? Quelle est la force prédictive des représentations, forcément grossières ? Quels sont les options et défis fondamentaux s'agissant de l'élaboration de recommandations de gestion solides compte tenu des comportements complexes des systèmes de processus et de services des sols ?

3. Procédure de dépôt des requêtes

Les projets de recherche de la deuxième mise au concours doivent respecter les directives du Fonds national suisse. Le plan d'exécution du PNR 68 ainsi que le règlement des subsides et les directives pour le dépôt d'une requête via le portail mySNF doivent être pris en compte. Les recherches dans le cadre de ces nouveaux projets doivent débuter entre le 1er novembre 2014 et le 1er janvier 2015. Les projets se limiteront à une durée de 36 mois au maximum.

La mise au concours ne comprend pas d'étape d'esquisse de projet. Les requêtes de recherche doivent être soumises via le portail mySNF. Pour la rédaction du plan de recherche, veuillez utiliser le modèle à disposition sur mySNF et tenir compte des directives pour remplir le formulaire. Afin d'avoir accès aux formulaires et directives, veuillez ouvrir une « nouvelle requête » dans mySNF. Pour ce faire, choisissez: programme (national ou international) > programme de recherche > PNR 68: deuxième mise au concours. Les documents se trouvent au bas de la liste de navigation sous « informations/documents ». Les requêtes de recherche doivent être soumises en ligne via le portail mySNF. Afin de pouvoir utiliser mySNF, un enregistrement préalable en tant qu'utilisateur sur la page d'accueil (www.mysnf.ch) est nécessaire. Les comptes d'utilisateurs déjà activés sont encore valables. Les nouveaux comptes doivent être sollicités au plus tard 14 jours avant le délai de dépôt afin de pouvoir soumettre électroniquement les documents dans les délais.

Le comité de direction du PNR 68 attend des requêtes de recherche qu'elles soient soumises en anglais, à moins qu'il ne soit démontré que l'allemand ou le français est intrinsèquement plus adapté au sujet de recherche du projet.

Pour soumettre les requêtes de recherche, il est impératif d'utiliser le document mis à disposition sur le portail mySNF. Le délai de soumission est fixé au 23 mai 2014.

3.1 Critères de sélection

Le secrétariat de la division Programmes vérifiera si les requêtes répondent aux critères formels tels que l'exhaustivité du dossier, un format de présentation adéquat et sa soumission en temps voulu. Les requêtes de recherche ne remplissant pas ces critères ne seront pas traitées.

Les requêtes de recherche feront l'objet d'une évaluation scientifique nationale et internationale externe (peer review) suivie d'un examen scientifique effectué par le comité de direction. Elles seront ensuite soumises au Conseil national de la recherche pour approbation ou rejet.

L'évaluation des requêtes de recherche s'effectue sur la base des critères ci-après :

- **Qualité scientifique** : la théorie, les thèmes de recherche ainsi que le concept et les méthodes de recherche doivent faire l'objet d'une présentation compréhensible. Les projets doivent refléter le plus haut niveau de connaissances dans le domaine et répondre aux standards scientifiques internationaux.
- **Originalité scientifique** : les projets doivent faire preuve d'innovation par rapport à d'autres projets de recherche déjà réalisés ou en cours dans le domaine.
- **Antécédents scientifiques** : les requérants doivent avoir obtenu des résultats scientifiques dans leur domaine et satisfaire aux conditions personnelles et formelles à la remise d'une requête (cf. règlement des subsides). Ils doivent en outre faire état de recherches conduites avec succès et de publications nationales et internationales de haut niveau.
- **Conformité aux buts du PNR 68** : les projets doivent être conformes aux objectifs scientifiques décrits dans le plan d'exécution, s'inscrire dans son cadre général et refléter l'objectif et les axes de recherche principaux de la deuxième mise au concours (cf. chapitres 1 et 2 de la présente mise au concours).
- **Faisabilité** : les études proposées doivent être manifestement réalisables (notamment en termes éthiques ou en ce qui concerne la disponibilité et l'accessibilité des données, le recrutement du personnel et le respect des délais impartis).
- **Inter- et transdisciplinarité** : les projets doivent aborder des thèmes de recherche nécessitant des approches pluridisciplinaires ou doivent dépasser les frontières de chaque discipline individuelle, y compris pour les acteurs impliqués lors de la définition des objectifs et stratégies de recherche.
- **Application et valorisation** : les programmes nationaux de recherche doivent se concentrer sur des objectifs pertinents menant à des applications pratiques potentielles. Les projets clairement orientés vers la pratique sont donc considérés comme prioritaires.
- **Personnel et infrastructure** : les travaux doivent pouvoir être réalisés dans un cadre adéquat sur le plan de l'infrastructure et du personnel.

3.2 Calendrier de la deuxième mise au concours

Le calendrier suivant est actuellement prévu.

Mise au concours publique	21 mars 2014
Date limite de soumission des requêtes de recherche	23 mai 2014
Décision finale relative aux requêtes de recherche	septembre/octobre 2014
Début des recherches	novembre 2014 – janvier 2015

3.3 Contacts

Si vous souhaitez de plus amples renseignements sur la procédure de soumission et d'évaluation, veuillez prendre contact avec le coordinateur du programme, M. Pascal Walther (nfp68@snf.ch ou 031 308 22 22).

Pour toutes questions relatives aux salaires ou aux frais pris en considération, veuillez prendre contact avec M. Roman Sollberger, responsable financier (roman.sollberger@snf.ch ou 031 308 22 22).

Questions techniques / aide pour *mySNF*

Tél. + 41 31 308 22 99 (Français)

Tél. + 41 31 308 22 00 (Deutsch)

Tél. + 41 31 308 22 88 (English)

E-mail : mysnf.support@snf.ch

Site Web *mySNF*: www.mysnf.ch